


## 1. Identification du produit et de l'entreprise

<b>Identificateur du produit</b>	<b>Pan-Spray (White) (4296-50)</b>
<b>Autres moyens d'identification</b>	Pas disponible
<b>Utilisation recommandée</b>	Recouvrement
<b>Restrictions conseillées</b>	Aucuns connus.
<b>Fabricant</b>	Nu-Calgon 2008 Altom Court St. Louis, MO 63146 US Téléphone: 314-469-7000 / 800-554-5499 Numéro de téléphone d'urgence: 1-800-424-9300 (CHEMTREC)

## 2. Identification des risques

<b>Dangers physiques</b>	Aérosols inflammables	Catégorie 1
	Gaz sous pression	Gaz liquéfié
<b>Risques pour la santé</b>	Corrosion et/ou irritation de la peau	Catégorie 2
	Lésion/irritation grave des yeux	Catégorie 2
	Cancérogénicité	Catégorie 2
	Toxicité pour la reproduction (le fœtus)	Catégorie 2
	Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition unique	Catégorie 3 - effets narcotiques
	Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition répétée	Catégorie 1
<b>Risques pour l'Environnement</b>	Non classé.	
<b>Risques défini pour OSHA</b>	Non classé.	
<b>Éléments d'étiquetage</b>		

**Mot indicateur** Danger

**Mention de danger** Susceptible de provoquer le cancer.  
Susceptible de nuire au fœtus.  
Provoque une irritation cutanée.  
Provoque une sévère irritation des yeux.  
Aérosol extrêmement inflammable.  
Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.  
Peut provoquer somnolence ou vertiges.  
Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

### Conseil de prudence

#### Prévention

Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les mesures de sécurité.  
Lavez vigoureusement après manipulation.  
Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'inflammabilité. Récipient sous pression: ne pas perforer, ni brûler, même après usage.  
Ne pas respirer les gaz. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.  
Porter des gants/vêtements de protection/ équipement de protection des yeux/du visage.

#### Intervention

Si exposé(e) ou préoccupé(e) : Obtenir une consultation médicale ou des soins médicaux.  
En contact avec la peau : Laver avec beaucoup d'eau. En cas d'irritation de la peau: Demander un conseil médical/des soins. Traitement particulier (consulter cette étiquette). Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.  
En contact avec les yeux : Rincer prudemment avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les verres de contact si la victime en porte et qu'il est possible de les retirer facilement. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste: Demander un conseil médical/des soins.  
En cas d'inhalation : Déplacer la personne à l'air frais et la maintenir dans une position confortable pour la respiration. Appelez un centre antipoison/médecin si vous vous sentez mal.

<b>Stockage</b>	Garder sous clef. Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F. Stocker dans un endroit bien ventilé. Conserver le récipient bien fermé.
<b>Élimination</b>	Éliminer le contenu/les conteneurs selon la loi internationale/nationale/régionale/locale.
<b>Danger(s) non classé(s) ailleurs (DNCA)</b>	Aucuns connus.
<b>Renseignements supplémentaires</b>	Sans objet.

### 3. Composition / Renseignements sur les ingrédients

#### Mélange

Nom chimique	Nom commun et synonymes	Numéro CAS	%
Heptane		142-82-5	10 - 30
Méthane, oxybis-		115-10-6	10 - 30
Toluène		108-88-3	10 - 30
Acétone		67-64-1	5 - 10
Isobutane		75-28-5	5 - 10
Propane		74-98-6	5 - 10
Dioxyde de titane		13463-67-7	5 - 10
Acétate de 1-méthoxy-2-propanol		108-65-6	1 - 5
Hydroxyde d'aluminium		21645-51-2	1 - 5
Distillats de vapocraquage (de pétrole), polymérisés avec le naphta léger de pétrole de vapocraquage		68410-16-2	1 - 5
Composés de l'ion ammonium quaternaire, bis(alkyle de suif hydrogéné) diméthyles, sels avec le bentonite.		68953-58-2	1 - 5
Solvant Stoddart		8052-41-3	1 - 5
2-Pentanone, 4-méthyl-		108-10-1	0.1 - 1

**Remarques sur la composition** GHS États-Unis: Le pourcentage exact (de concentration) de la composition a été retenu comme un secret commercial conformément au paragraphe (i) du § 1910.1200.

### 4. Premiers soins

<b>Inhalation</b>	En cas d'inhalation : Si la respiration est difficile, déplacer la personne à l'air frais et la maintenir dans une position confortable pour la respiration. Appelez un centre antipoison/médecin si vous vous sentez mal.
<b>Peau</b>	En contact avec la peau : Laver avec beaucoup d'eau. En cas d'irritation de la peau: Demander un conseil médical/des soins. Traitement particulier (consulter cette étiquette). Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
<b>Yeux</b>	En contact avec les yeux : Rincer prudemment avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les verres de contact si la victime en porte et qu'il est possible de les retirer facilement. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste: Demander un conseil médical/des soins.
<b>Ingestion</b>	Dans le cas peu probable de déglutition, communiquez avec un médecin ou un centre anti-poison. Rincer la bouche. Ne pas provoquer le vomissement. Ne jamais rien faire boire ou avaler à une victime inconsciente, ou si la victime a des convulsions. Appeler un médecin.
<b>Symptômes/effets les plus importants, aigus et différés</b>	Les symptômes peuvent inclure des picotements, des déchirures, des rougeurs, des gonflements et une vision trouble. Irritation de la peau. Peut provoquer somnolence ou vertiges. Peut entraîner de la rougeur et de la douleur. Une exposition prolongée peut causer des effets chroniques.
<b>Indication d'un besoin médical immédiat et traitement spécial requis</b>	Donner des soins généraux et traiter en fonction des symptômes. Garder la victime en observation. Les symptômes peuvent être différés.
<b>Informations générales</b>	S'assurer que le personnel médical est averti des substances impliquées et prend les précautions pour se protéger. Si exposé(e) ou préoccupé(e) : Obtenir une consultation médicale ou des soins médicaux. Montrer cette fiche technique de santé-sécurité au médecin en consultation. Ne pas percer ni incinérer le contenant. Ne pas entreposer à températures dépassant 49°C. Conserver à l'écart de toutes sources d'ignition. Ne pas fumer.

---

## 5. Mesures de lutte contre le feu

---

<b>Moyens d'extinction appropriés</b>	Mousse. Poudre pour feux de classe D. Dioxyde de carbone (CO <sub>2</sub> ). Dioxyde de carbone. Produit chimique en poudre. Mousse.
<b>Méthodes d'extinction inappropriées</b>	Eau. En cas d'incendie ne pas appliquer un jet d'eau étant donné qu'il élargira le feu.
<b>Risques spécifiques provenant des produits chimiques</b>	Contenu sous pression. Le récipient pressurisé peut exploser lorsqu'il est exposé à la chaleur ou à une flamme. Refroidir les conteneurs avec des quantités abondantes d'eau longtemps après l'extinction de l'incendie. Les pompiers doivent porter un appareil de respiration autonome.
<b>Équipement de protection spécial et précautions pour les pompiers</b>	Les pompiers doivent porter des vêtements de protection complets y compris un appareil de respiration autonome.
<b>Lutte contre l'incendie / instructions</b>	En cas d'incendie: Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Ne pas déplacer le chargement ou le véhicule si le chargement a été exposé à la chaleur. Éloigner les récipients de l'incendie si cela peut se faire sans risque. Les conteneurs doivent être refroidis à l'eau pour prévenir la création de pression de vapeur. En cas d'incendie majeur dans la zone de chargement : utiliser des supports de tuyaux autonomes et des lances à eau autonomes; sinon, se retirer et laisser brûler.
<b>Méthodes particulières d'intervention</b>	Employer des méthodes normales de lutte contre l'incendie et tenir compte des dangers associés aux autres substances présentes. Éloigner les récipients de l'incendie si cela peut se faire sans risque. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les émanations.
<b>Risques d'incendie généraux</b>	Aérosol extrêmement inflammable.
<b>Produits dangereux résultant de la combustion</b>	Ils peuvent comprendre et ne sont pas limités: Oxydes de carbone.
<b>Données sur l'explosibilité</b>	
<b>Sensibilité aux chocs</b>	Pas disponible.
<b>Sensibilité aux décharges électrostatiques</b>	Pas disponible.

---

## 6. Procédures en cas de déversement

---

<b>Précautions personnelles, équipement de protection et procédures d'urgence</b>	Tenir à l'écart le personnel dont la présence sur les lieux n'est pas indispensable. Tenir à l'écart des zones basses. Garder les personnes à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite. Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins d'être vêtu d'une tenue protectrice appropriée. Éviter de respirer les gaz. Aérer les espaces fermés avant d'y entrer. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Pour s'informer sur la protection individuelle, voir la rubrique 8.
<b>Méthodes et matières pour le confinement et le nettoyage</b>	Se reporter aux fiches signalétiques et/ou aux modes d'emploi joints. Éliminer toutes les sources d'inflammation (interdiction de fumer, d'avoir des torches, étincelles ou flammes dans la zone immédiate). Tenir les matériaux combustibles (bois, papier, huile, etc.) à l'écart du produit déversé. Bloquer la fuite si cela peut se faire sans risque. Déplacer le cylindre vers une zone sûre et ouverte si la fuite est irréparable. Isoler la zone jusqu'à dispersion du gaz. Empêcher tout écoulement dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les espaces clos. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau. Pour se renseigner sur l'élimination, voir la rubrique 13.
<b>Précautions pour la protection de l'environnement</b>	Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Ne pas contaminer l'eau. Éviter le rejet à l'égout et dans les environnements terrestres et les cours d'eau.

---

## 7. Manutention et entreposage

---

<b>Précautions pour une manipulation sécuritaire</b>	Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les mesures de sécurité. Ne pas manipuler, entreposer ni ouvrir à proximité d'une flamme nue, de sources de chaleur ou de sources d'inflammation. Protéger le produit du soleil. Récipient sous pression: ne pas perforer, ni brûler, même après usage. Ne pas utiliser si le bouton de vaporisation est manquant ou défectueux. Ne pas pulvériser contre une flamme nue ou tout autre objet incandescent. Ne pas fumer pendant l'utilisation ou jusqu'à ce que la surface vaporisée soit sèche. Ne pas couper, souder, braser, percer, broyer ou exposer les récipients à de la chaleur, à une flamme, à des étincelles ou à d'autres sources d'ignition. Tout matériel utilisé pour la manutention de ce produit doit être mis à la terre. Ne pas réutiliser des récipients vides. Ne pas respirer les gaz. Éviter tout contact avec la substance au cours de la grossesse/pendant l'allaitement. Éviter le contact avec les yeux, la peau et des vêtements. Éviter l'exposition prolongée. Utiliser seulement dans les zones bien ventilées. Porter un équipement de protection approprié. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Employer de bonnes pratiques d'hygiène du travail lors de la manipulation de ce matériau.
--	--

**Conditions pour un entreposage sûr, y compris toute incompatibilité**

Aérosol niveau 1.  
Garder sous clef. Récipient sous pression. À protéger contre les rayons solaires et à une température supérieure à 50 °C. Ne pas perforer, incinérer ou écraser. Ne pas manier ou stocker à proximité d'une flamme nue, d'une source de chaleur ou d'autres sources d'ignition. Conserver dans un endroit frais et sec protéger contre les rayons solaires. Stocker dans un endroit bien ventilé. Conserver à l'écart de matières incompatibles (voir rubrique 10). Conserver hors de la portée des enfants.

## 8. Maîtrise de l'exposition / Protection individuelle

**Limites d'exposition**

**ÉTATS-UNIS. OSHA Tableau Z-1 Limites de contaminants aériens (29 CFR 1910.1000)**

Composants	Type	Valeur	Forme
2-Pentanone, 4-méthyl- (CAS 108-10-1)	PEL limite d'exposition autorisée	410 mg/m3 100 ppm	
Acétone (CAS 67-64-1)	PEL limite d'exposition autorisée	2400 mg/m3 1000 ppm	
Dioxyde de titane (CAS 13463-67-7)	PEL limite d'exposition autorisée	15 mg/m3	Poussières totales.
Heptane (CAS 142-82-5)	PEL limite d'exposition autorisée	2000 mg/m3 500 ppm	
Propane (CAS 74-98-6)	PEL limite d'exposition autorisée	1800 mg/m3 1000 ppm	
Solvant Stoddart (CAS 8052-41-3)	PEL limite d'exposition autorisée	2900 mg/m3 500 ppm	

**ÉTATS-UNIS. OSHA Tableau Z-2 (29 CFR 1910.1000)**

Composants	Type	Valeur
Toluène (CAS 108-88-3)	MPT	200 ppm
	Plafond	300 ppm

**ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH**

Composants	Type	Valeur	Forme
2-Pentanone, 4-méthyl- (CAS 108-10-1)	LECT	75 ppm	
	MPT	20 ppm	
Acétone (CAS 67-64-1)	LECT	750 ppm	
	MPT	500 ppm	
Dioxyde de titane (CAS 13463-67-7)	MPT	10 mg/m3	
Heptane (CAS 142-82-5)	LECT	500 ppm	
	MPT	400 ppm	
Hydroxyde d'aluminium (CAS 21645-51-2)	MPT	1 mg/m3	Fraction respirable.
Isobutane (CAS 75-28-5)	LECT	1000 ppm	
Solvant Stoddart (CAS 8052-41-3)	MPT	100 ppm	
Toluène (CAS 108-88-3)	MPT	20 ppm	

**États-Unis. NIOSH : Pocket Guide to Chemical Hazards (guide de poche des dangers des produits chimiques).**

Composants	Type	Valeur
2-Pentanone, 4-méthyl- (CAS 108-10-1)	LECT	300 mg/m3
		75 ppm

**États-Unis. NIOSH : Pocket Guide to Chemical Hazards (guide de poche des dangers des produits chimiques).**

Composants	Type	Valeur
	MPT	205 mg/m3 50 ppm
Acétone (CAS 67-64-1)	MPT	590 mg/m3 250 ppm
Heptane (CAS 142-82-5)	MPT	350 mg/m3 85 ppm
	Plafond	1800 mg/m3 440 ppm
Isobutane (CAS 75-28-5)	MPT	1900 mg/m3 800 ppm
Propane (CAS 74-98-6)	MPT	1800 mg/m3 1000 ppm
Solvant Stoddart (CAS 8052-41-3)	MPT	350 mg/m3
	Plafond	1800 mg/m3
Toluène (CAS 108-88-3)	LECT	560 mg/m3 150 ppm
	MPT	375 mg/m3 100 ppm

**US. AIHA Workplace Environmental Exposure Level (WEEL) Guides**

Composants	Type	Valeur
Acétate de 1-méthoxy-2-propanol (CAS 108-65-6)	MPT	50 ppm
Méthane, oxybis- (CAS 115-10-6)	MPT	1880 mg/m3 1000 ppm

**Valeurs limites biologiques**

**Indices d'exposition biologique de l'ACGIH**

Composants	Valeur	Déterminant	Échantillon	Temps échantill.
2- Pentanone, 4-méthyl- (CAS 108-10-1)	1 mg/l	Méthylisobutylc étone	Urine	*
Acétone (CAS 67-64-1)	50 mg/l	Acétone	Urine	*
Toluène (CAS 108-88-3)	0.3 mg/g	o-crésol, avec hydrolyse	Créatinine dans l'urine	*
	0.03 mg/l	Toluène	Urine	*
	0.02 mg/l	Toluène	Sang	*

\* - Pour des détails sur l'échantillonnage, veuillez consulter le document source.

<b>Directives au sujet de l'exposition</b>	Produits chimiques énumérés à l'article 3 qui ne figurent pas ici n'ont pas établi de valeurs limites pour l'ACGIH.
<b>Contrôles techniques appropriés</b>	Bonne ventilation en générale (habituellement 10 changements d'air à l'heure) doit être effectuée.

**Mesures de protection individuelle, comme l'équipement de protection individuelle**

**Protection du visage/des yeux** Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques).

**Protection de la peau**

**Protection des mains** Gants en caoutchouc. Confirmer d'abord avec un fournisseur connu.

**Autre** Porter des vêtements appropriés et résistant aux produits chimiques. Conformément aux directives de votre employeur.

**Protection respiratoire** Porter un appareil respiratoire autonome (ARA) à pression positive. Si les limites d'exposition risquent d'être dépassées, utiliser un appareil respiratoire approuvé de NIOSH.

**Dangers thermiques** Sans objet.

**Considérations d'hygiène générale** Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants.

---

## 9. Propriétés physiques et chimiques

---

<b>Aspect</b>	Jet
<b>État physique</b>	Gaz.
<b>Forme</b>	Aérosol.
<b>Couleur</b>	Blanc.
<b>Odeur</b>	Solvant
<b>Seuil de l'odeur</b>	Pas disponible.
<b>pH</b>	Pas disponible.
<b>Point de fusion/point de congélation</b>	Pas disponible.
<b>Température d'ébullition initiale et intervalle d'ébullition</b>	Pas disponible.
<b>Point d'écoulement</b>	Pas disponible.
<b>Densité</b>	0.88 - 0.92
<b>Coefficient de répartition (n-octanol/eau)</b>	Pas disponible.
<b>Point d'éclair</b>	Pas disponible.
<b>Vitesse d'évaporation</b>	Pas disponible.
<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	Sans objet.
<b>Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité</b>	
<b>Limites d'inflammabilité - inférieure (%)</b>	Pas disponible.
<b>Limites d'inflammabilité - supérieure (%)</b>	Pas disponible.
<b>Limite d'explosivité – inférieure (%)</b>	Pas disponible.
<b>Limite d'explosivité – supérieure (%)</b>	Pas disponible.
<b>Pression de vapeur</b>	55 - 65 psig
<b>Densité de vapeur</b>	Pas disponible.
<b>Densité relative</b>	Pas disponible.
<b>Solubilité(s)</b>	Pas disponible.
<b>Température d'auto-inflammation</b>	Pas disponible.
<b>Température de décomposition</b>	Pas disponible.
<b>Viscosité</b>	350 - 500 cP
<b>Autres informations</b>	
<b>Thermodilatabilité</b>	> 100 cm
<b>Inflammabilité (retour de flammes)</b>	Non

---

## 10. Stabilité et réactivité

---

<b>Réactivité</b>	Ce produit peut réagir avec des agents oxydants puissants.
<b>Possibilité de réactions dangereuses</b>	Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.
<b>Stabilité chimique</b>	Stable dans les conditions recommandées de stockage.
<b>Conditions à éviter</b>	Ne pas mélanger avec d'autres produits chimiques. Les contenants de type aérosol devient instable à températures dépassant 49°C (120.2°F).
<b>Matières incompatibles</b>	Oxydants.
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	Ils peuvent comprendre et ne sont pas limités: Oxydes de carbone.

---

## 11. Propriétés toxicologiques

---

<b>Voies d'exposition</b>	Inhalation. Ingestion. Contact avec la peau. Contact avec les yeux.
<b>Informations sur les voies d'exposition probables</b>	
<b>Ingestion</b>	Faible danger présumé en cas d'ingestion.

<b>Inhalation</b>	Toute inhalation prolongée peut être nocive. Risque présumé d'effets graves pour les organes par inhalation. Effets narcotiques.
<b>Peau</b>	Provoque une irritation cutanée.
<b>Yeux</b>	Provoque une sévère irritation des yeux.

**Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques**  
 Les symptômes peuvent inclure des picotements, des déchirures, des rougeurs, des gonflements et une vision trouble. Irritation de la peau. Peut entraîner de la rougeur et de la douleur. Les symptômes de surexposition peuvent être les suivants : maux de tête, étourdissements, fatigue, nausée et vomissements.

#### Renseignements sur les effets toxicologiques

**Toxicité aiguë** Effets narcotiques.

<b>Composants</b>	<b>Espèces</b>	<b>Résultats d'essais</b>
-------------------	----------------	---------------------------

2-Pentanone, 4-méthyl- (CAS 108-10-1)

**Aiguë**

*Cutané*

DL50	Lapin	16000 mg/kg
------	-------	-------------

*Inhalation*

CL50	Rat	8.2 mg/l, 4 heures
------	-----	--------------------

*Orale*

DL50	Rat	2080 mg/kg
------	-----	------------

	souris	1200 mg/kg
--	--------	------------

Acétate de 1-méthoxy-2-propanol (CAS 108-65-6)

**Aiguë**

*Cutané*

DL50	Lapin	> 5000 mg/kg
------	-------	--------------

*Inhalation*

CL50	Rat	> 5320 ppm, 4 heures
------	-----	----------------------

*Orale*

DL50	Rat	8532 mg/kg
------	-----	------------

Acétone (CAS 67-64-1)

**Aiguë**

*Cutané*

DL50	Lapin	15800 mg/kg 20 ml/kg
------	-------	-------------------------

*Inhalation*

CL50	Rat	76 mg/l, 4 heures 50.1 mg/l, 8 heures 39 mg/l/4h
	souris	44000 mg/m <sup>3</sup> /4H

*Orale*

DL50	Homme	2857 mg/kg
	Lapin	5340 mg/kg
	Rat	5800 mg/kg
	souris	3000 mg/kg

Composés de l'ion ammonium quaternaire, bis(alkyle de suif hydrogéné) diméthyles, sels avec le bentonite. (CAS 68953-58-2)

**Aiguë**

*Inhalation*

CL50	Rat	12.6 mg/l/4h
------	-----	--------------

*Orale*

DL50	Rat	5000 mg/kg
------	-----	------------

Dioxyde de titane (CAS 13463-67-7)

**Aiguë**

*Cutané*

DL50	Pas disponible	
------	----------------	--

Composants	Espèces	Résultats d'essais
<i>Inhalation</i>		
CL50	Pas disponible	
<i>Orale</i>		
DL50	Rat	24000 mg/kg
Distillats de vapocraquage (de pétrole), polymérisés avec le naphta léger de pétrole de vapocraquage (CAS 68410-16-2)		
<b>CL50</b>		
Pas disponible		
<b>DL50</b>		
Pas disponible		
Heptane (CAS 142-82-5)		
<b>Aiguë</b>		
<i>Inhalation</i>		
CL50	Rat	103 mg/l, 4 heures
DL50	souris	75 mg/l, 2 heures
<i>Orale</i>		
DL50	Rat	15000 mg/kg
Hydroxyde d'aluminium (CAS 21645-51-2)		
<b>Aiguë</b>		
<i>Cutané</i>		
DL50		
<i>Inhalation</i>		
CL50	Pas disponible	
<i>Orale</i>		
DL50		
	Rat	5000 mg/kg
Isobutane (CAS 75-28-5)		
<b>Aiguë</b>		
<i>Cutané</i>		
DL50	Pas disponible	
<i>Inhalation</i>		
CL50	Rat	658 mg/l/4h
<i>Orale</i>		
DL50	Pas disponible	
Méthane, oxybis- (CAS 115-10-6)		
<b>Aiguë</b>		
<i>Inhalation</i>		
CL50	Rat	308.5 mg/l, 4 heures
	souris	494 ppm, 15 minutes
		386 ppm, 30 minutes
<i>Orale</i>		
DL50	Pas disponible	
Propane (CAS 74-98-6)		
<b>Aiguë</b>		
<i>Inhalation</i>		
CL50	Rat	> 1442.8 mg/l, 15 minutes
<i>Orale</i>		
DL50	Pas disponible	
Solvant Stoddart (CAS 8052-41-3)		
<b>Aiguë</b>		
<i>Cutané</i>		
DL50	Lapin	> 3000 mg/kg
<i>Inhalation</i>		
CL50	Rat	> 5500 mg/m3



Composants	Espèces	Résultats d'essais
<i>Orale</i> DL50	Rat	> 5000 mg/kg
Toluène (CAS 108-88-3)		
<b>Aiguë</b> <i>Cutané</i> DL50	Lapin	12196 mg/kg 12125 mg/kg 8390 mg/kg 14.1 ml/kg
<i>Inhalation</i> CL50	Rat	26700 ppm, 1 heures <= 28800 mg/m <sup>3</sup> , 4 heures 12200 ppm, 2 heures 8000 ppm, 4 heures 12.5 mg/l/4h
	souris	7100 mg/l, 4 heures 5320 ppm, 8 heures 400 ppm, 24 heures
<i>Orale</i> DL50	Rat	> 5580 mg/kg 636 mg/kg
<b>Corrosion et/ou irritation de la peau</b>	Provoque une irritation cutanée.	
<b>Minutes d'exposition</b>	Pas disponible.	
<b>Indice d'érythème</b>	Pas disponible.	
<b>Valeur d'un œdème</b>	Pas disponible.	
<b>Lésion/irritation grave des yeux</b>	Provoque une sévère irritation des yeux.	
<b>Valeur de l'opacité cornéenne</b>	Pas disponible.	
<b>Valeur de la lésion de l'iris</b>	Pas disponible.	
<b>Valeur des rougeurs de la conjonctive</b>	Pas disponible.	
<b>Valeur d'un œdème de la conjonctive</b>	Pas disponible.	
<b>Jours de récupération</b>	Pas disponible.	
<b>Sensibilisation respiratoire ou cutanée</b>		
<b>Sensibilisation des voies respiratoires</b>	Pas disponible.	
<b>Sensibilisation de la peau</b>	Ce produit ne devrait pas causer une sensibilisation de la peau.	
<b>Mutagenécité de la cellule germinale</b>	Non dangereux d'après les critères du SIMDUT/OSHA.	
<b>Mutagenécité</b>	Non dangereux d'après les critères du SIMDUT/OSHA.	
<b>Cancérogénécité</b>	Susceptible de provoquer le cancer.	
<b>Carcinogènes selon l'ACGIH</b>		
2-Pentanone, 4-méthyl- (CAS 108-10-1)	A3 Cancérogène confirmé chez les animaux, mais inconnu chez l'humain.	
Acétone (CAS 67-64-1)	A4 Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénécité pour l'homme.	
Dioxyde de titane (CAS 13463-67-7)	A4 Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénécité pour l'homme.	
Hydroxyde d'aluminium (CAS 21645-51-2)	A4 Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénécité pour l'homme.	
Toluène (CAS 108-88-3)	A4 Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénécité pour l'homme.	

## Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité

2-Pentanone, 4-méthyl- (CAS 108-10-1)	Volume 101 - 2B Peut-être cancérogène pour l'homme.
Dioxyde de titane (CAS 13463-67-7)	Volume 47, Volume 93 - 2B Peut-être cancérogène pour l'homme.
Solvant Stoddart (CAS 8052-41-3)	Volume 47 - 3 Ne peut pas être classé quant à la cancérogénicité pour l'homme.
Toluène (CAS 108-88-3)	Volume 47, Volume 71 - 3 Ne peut pas être classé quant à la cancérogénicité pour l'homme.

## US - California Proposition 65 - CRT: Répertoire date/cancérogènes substance

2-Pentanone, 4-méthyl- (CAS 108-10-1)	Cancérogène.
Benzène (CAS 71-43-2)	Cancérogène.
Dioxyde de titane (CAS 13463-67-7)	Cancérogène.
Silice cristalline (CAS 14808-60-7)	Cancérogène.

<b>Toxicité pour la reproduction</b>	Susceptible de nuire au fœtus.
<b>Tératogénicité</b>	Le toluène (benzène, méthyle-) présente un risque de toxicité pour le fœtus (poids fœtal réduit), des effets sur le comportement (effets sur l'apprentissage et la mémoire) et perte de l'audition (dans les mâles). Ces effets sont observés chez la progéniture de la souris exposée à l'inhalation de toluène à 1200 ou 1800 ppm. Ces effets sont observés en l'absence de toxicité maternelle.
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique</b>	Effets narcotiques.
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée</b>	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
<b>Risque d'aspiration</b>	Peu probable du fait de la forme du produit.
<b>Effets chroniques</b>	Toute inhalation prolongée peut être nocive. Une exposition prolongée peut causer des effets chroniques. Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
<b>Autres informations</b>	Pas disponible.
<b>Nom des produits toxicologiquement synergiques</b>	Pas disponible.

## 12. Données écologiques

Écotoxicité	Voir ci-dessous		
Composants		Espèces	Résultats d'essais
2-Pentanone, 4-méthyl- (CAS 108-10-1)			
Crustacés	CE50	Daphnia	170 mg/L, 48 heures
<b>Aquatique</b>			
Poisson	CL50	Tête-de-Boule	492 - 593 mg/l, 96 heures
Acétate de 1-méthoxy-2-propanol (CAS 108-65-6)			
Crustacés	CE50	Daphnia	500 mg/L, 48 heures
Acétone (CAS 67-64-1)			
Crustacés	CE50	Daphnia	13999 mg/L, 48 heures
<b>Aquatique</b>			
Crustacés	CE50	Puce d'eau (Daphnia magna)	21.6 - 23.9 mg/l, 48 heures
Poisson	CL50	Truite arc-en-ciel (Oncorhynchus mykiss)	4740 - 6330 mg/l, 96 heures
Dioxyde de titane (CAS 13463-67-7)			
<b>Aquatique</b>			
Crustacés	CE50	Puce d'eau (Daphnia magna)	> 1000 mg/l, 48 heures
Poisson	CL50	Choquemort (fundulus heteroclitus)	> 1000 mg/l, 96 heures
Heptane (CAS 142-82-5)			
<b>Aquatique</b>			
Poisson	CL50	Tilapia Mozambique (Tilapia mossambica)	375 mg/l, 96 heures
Toluène (CAS 108-88-3)			
Algues	IC50	Algues	433 mg/L, 72 heures
Crustacés	CE50	Daphnia	7.645 mg/L, 48 heures

Composants	Espèces		Résultats d'essais
<b>Aquatique</b>			
Crustacés	CE50	Puce d'eau (Daphnia magna)	5.46 - 9.83 mg/l, 48 heures
Poisson	CL50	Saumon coho, (Oncorhynchus kisutch)	8.11 mg/l, 96 heures
<b>Persistence et dégradabilité</b>	Aucune donnée n'est disponible sur la biodégradabilité du produit.		
<b>Potentiel de bio-accumulation</b>	Données non disponibles.		
<b>Mobilité dans le sol</b>	Données non disponibles.		
<b>Mobilité générale</b>	Pas disponible.		
<b>Autres effets nocifs</b>	On ne prévoit aucun autre effet environnemental négatif (par ex., appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone, perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement de la planète) causé par ce composant.		

### 13. Élimination des résidus

<b>Instructions pour l'élimination</b>	Contenu sous pression. Ne pas perforer, incinérer ou écraser. Ce produit et son contenant doivent être éliminés comme déchets dangereux. Ne pas laisser la substance s'infiltrer dans les égouts/les conduits d'alimentation en eau. Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés. Éliminer le contenu/les conteneurs selon la loi internationale/nationale/régionale/locale.
<b>Règlements locaux d'élimination</b>	Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.
<b>Code des déchets dangereux</b>	Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le fabricant et l'entreprise de décharge.
<b>États-Unis, RCRA, liste P des déchets dangereux : référence</b>	
2-Pentanone, 4-méthyl- (CAS 108-10-1)	U161
Acétone (CAS 67-64-1)	U002
Toluène (CAS 108-88-3)	U220
<b>Déchets des résidus / produits non utilisés</b>	Éliminer le produit conformément avec la réglementation locale en vigueur. Des résidus de produit peuvent demeurer dans les contenants vides et sur les toiles d'emballage. Ce produit et son contenant doivent être éliminés de façon sécuritaire (voir les instructions d'élimination).
<b>Emballages contaminés</b>	Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage. Étant donné que les récipients peuvent contenir des résidus du produit, respecter les avertissements sur l'étiquette même après avoir vidé le récipient. Ne pas réutiliser des récipients vides.

### 14. Informations relatives au transport

#### Ministère des Transports des États Unis. (DOT)

##### Requêtes fondamentales pour le transport:

<b>Numéro UN</b>	UN1950
<b>Appellation réglementaire adéquate</b>	Aérosols, inflammable, (each not exceeding 1 L capacity)
<b>Classe de danger</b>	Limited Quantity - US

#### Transport des marchandises dangereuses (TMD - Canada)

##### Requêtes fondamentales pour le transport:

<b>Numéro UN</b>	UN1950
<b>Appellation réglementaire adéquate</b>	AÉROSOLS, inflammables
<b>Classe de danger</b>	Limited Quantity - Canada

#### IATA/ICAO (Air)

##### Requêtes fondamentales pour le transport:

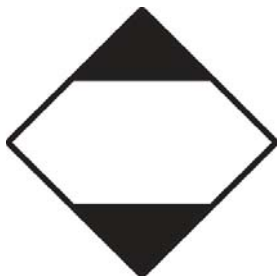
<b>Numéro UN</b>	UN1950
<b>Appellation réglementaire adéquate</b>	Aérosols, inflammables
<b>Classe de danger</b>	Limited Quantity - IATA

#### IMDG (Transport maritime)

##### Requêtes fondamentales pour le transport:

<b>Numéro UN</b>	UN1950
<b>Appellation réglementaire adéquate</b>	AÉROSOLS
<b>Classe de danger</b>	Limited Quantity - IMDG

DOT; IMDG; TMD



IATA



## 15. Données réglementaires

### Règlements fédéraux canadiens

Ce produit a été classé en fonction des critères de risque du Règlement sur les produits contrôlés et la fiche signalétique renferme tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits contrôlés.

#### Canada DSL Challenge Substances: Listed substance

Isobutane (CAS 75-28-5) Inscrit.

#### Canada NPRI VOCs with Additional Reporting Requirements: Mass reporting threshold/Identification Number

2-Pentanone, 4-méthyl- (CAS 108-10-1)	1 tonnes
Acétate de 1-méthoxy-2-propanol (CAS 108-65-6)	1 tonnes
Heptane (CAS 142-82-5)	1 tonnes
Isobutane (CAS 75-28-5)	1 tonnes
Méthane, oxybis- (CAS 115-10-6)	1 tonnes
Propane (CAS 74-98-6)	1 tonnes
Solvant Stoddart (CAS 8052-41-3)	1 tonnes
Toluène (CAS 108-88-3)	1 tonnes

#### Canada WHMIS Ingredient Disclosure: Valeurs-seuils

2-Pentanone, 4-méthyl- (CAS 108-10-1)	1 %
Acétone (CAS 67-64-1)	1 %
Heptane (CAS 142-82-5)	1 %
Solvant Stoddart (CAS 8052-41-3)	1 %
Toluène (CAS 108-88-3)	1 %

### Situation SIMDUT

Contrôlé

### Classement SIMDUT

Catégorie A - Gaz comprimés, Catégorie B - Division 5: Aérosol inflammable, Catégorie D - Division 2A, 2B

### L'étiquetage SIMDUT



### Réglementations Fédérales des États-Unis

Ce produit est qualifié de "chimiquement dangereux" selon la définition de OSHA Hazard Communication Standard, 29 CFR 1910.1200.

#### US EPCRA (SARA Title III) Section 313 - Toxic Chemical: Concentration de minimis

2-Pentanone, 4-méthyl- (CAS 108-10-1)	1.0 %
Toluène (CAS 108-88-3)	1.0 %

#### EPCRA aux États-Unis (SARA Title III) section 313 – produit chimique toxique : substance inscrite

2-Pentanone, 4-méthyl- (CAS 108-10-1)	Inscrit.
Toluène (CAS 108-88-3)	Inscrit.

#### TSCA Section 12(b) Export Notification (40 CFR 707, Subpt. D) (Préavis d'exportation)

Non réglementé.

#### US CWA Section 311 Hazardous Substances: Listed substance

Toluène (CAS 108-88-3)	Inscrit.
------------------------	----------

**US CWA Section 307(a)(1) Toxic Pollutants: Listed substance**

Toluène (CAS 108-88-3) Inscrit.

**CERCLA Hazardous Substance List (40 CFR 302.4) (Liste des substances dangereuses):**

2-Pentanone, 4-méthyl- (CAS 108-10-1) Inscrit.

Acétone (CAS 67-64-1) Inscrit.

Heptane (CAS 142-82-5) Inscrit.

Isobutane (CAS 75-28-5) Inscrit.

Méthane, oxybis- (CAS 115-10-6) Inscrit.

Propane (CAS 74-98-6) Inscrit.

Toluène (CAS 108-88-3) Inscrit.

**US CAA Section 111 Volatile Organic Compounds: Listed substance**

2-Pentanone, 4-méthyl- (CAS 108-10-1) Inscrit.

Acétone (CAS 67-64-1) Inscrit.

Méthane, oxybis- (CAS 115-10-6) Inscrit.

Toluène (CAS 108-88-3) Inscrit.

**US CAA Section 112(r) Accidental Release Prevention - Regulated Flammable Substance: Listed substance**

Isobutane (CAS 75-28-5) Regulated flammable substance.

Méthane, oxybis- (CAS 115-10-6) Regulated flammable substance.

Propane (CAS 74-98-6) Regulated flammable substance.

**US CAA Section 112(r) Accidental Release Prevention: Quantité seuil**

Isobutane (CAS 75-28-5) 10000 livres

Méthane, oxybis- (CAS 115-10-6) 10000 livres

Propane (CAS 74-98-6) 10000 livres

**Clean Air Act (CAA) Section 112(r) Accidental Release Prevention (40 CFR 68.130) (Loi sur l'assainissement de l'air, Prévention des rejets accidentels)**

Isobutane (CAS 75-28-5) Inscrit.

Méthane, oxybis- (CAS 115-10-6) Inscrit.

Propane (CAS 74-98-6) Inscrit.

**Loi sur la qualité de l'air (CAA), section 112, Liste des polluants atmosphériques dangereux (HAP)**

2-Pentanone, 4-méthyl- (CAS 108-10-1) Inscrit.

Toluène (CAS 108-88-3) Inscrit.

**US CAA Section 612 SNAP Program: Listed substance**

Acétone (CAS 67-64-1) Inscrit.

Méthane, oxybis- (CAS 115-10-6) Inscrit.

Propane (CAS 74-98-6) Inscrit.

Solvant Stoddart (CAS 8052-41-3) Inscrit.

**US CAA VOCs with Negligible Photochemical Activity: Listed substance**

Acétone (CAS 67-64-1) Inscrit.

**Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA)**

**Catégories de danger**

Risque immédiat - Oui  
 Risque différé - Oui  
 Danger d'incendie - Oui  
 Danger lié à la Pression - Oui  
 Danger de réactivité - Non

**SARA 302 Substance très dangereuse** Non**SARA 311/312 Produit chimique dangereux** Non**SARA 313 (déclaration au TRI)**

Nom chimique	Numéro CAS	% en poids.
Toluène	108-88-3	10 - 30

**Autres règlements fédéraux**

**Section 112(r) de la Loi sur la qualité de l'eau (CWA) (40 CFR 68.130)** Substance dangereuse  
Polluant prioritaire  
Polluant toxique

**Safe Drinking Water Act (SDWA - loi sur l'eau potable sûre)** Non réglementé.

**FDA (Food and Drug Administration : administration des produits alimentaires et pharmaceutiques)** Non réglementé.

**États-Unis - Réglementation des états**

**AVERTISSEMENT :** Ce produit contient un produit chimique connu par l'État de la Californie pour causer le cancer, des anomalies congénitales ou autres torts relativement à la reproduction.

**US - California Hazardous Substances (Director's): Listed substance**

2-Pentanone, 4-méthyl- (CAS 108-10-1)	Inscrit.
Acétone (CAS 67-64-1)	Inscrit.
Heptane (CAS 142-82-5)	Inscrit.
Solvant Stoddart (CAS 8052-41-3)	Inscrit.
Toluène (CAS 108-88-3)	Inscrit.

**États-Unis - Proposition 65 de la Californie - Cancérogènes et toxicité pour la reproduction (CRT) : Substance inscrite**

2-Pentanone, 4-méthyl- (CAS 108-10-1)	Inscrit.
Benzène (CAS 71-43-2)	Inscrit.
Dioxyde de titane (CAS 13463-67-7)	Inscrit.
Silice cristalline (CAS 14808-60-7)	Inscrit.
Toluène (CAS 108-88-3)	Inscrit.

**US - Illinois Chemical Safety Act: Listed substance**

2-Pentanone, 4-méthyl- (CAS 108-10-1)	Inscrit.
Acétone (CAS 67-64-1)	Inscrit.
Heptane (CAS 142-82-5)	Inscrit.
Isobutane (CAS 75-28-5)	Inscrit.
Méthane, oxybis- (CAS 115-10-6)	Inscrit.
Propane (CAS 74-98-6)	Inscrit.
Toluène (CAS 108-88-3)	Inscrit.

**US - Louisiana Spill Reporting List: Reportable quantity (total mass into atmosphere)**

2-Pentanone, 4-méthyl- (CAS 108-10-1)	453,6 kg (1000 lb)
---------------------------------------	--------------------

**US - Louisiana Spill Reporting: Listed substance**

2-Pentanone, 4-méthyl- (CAS 108-10-1)	Inscrit.
Acétone (CAS 67-64-1)	Inscrit.
Heptane (CAS 142-82-5)	Inscrit.
Isobutane (CAS 75-28-5)	Inscrit.
Méthane, oxybis- (CAS 115-10-6)	Inscrit.
Propane (CAS 74-98-6)	Inscrit.
Toluène (CAS 108-88-3)	Inscrit.

**US - Michigan Critical Materials Register: Parameter number**

Toluène (CAS 108-88-3)	00108-88-3 Inscrit.
------------------------	---------------------

**US - Minnesota Haz Subs: Listed substance**

2-Pentanone, 4-méthyl- (CAS 108-10-1)	Inscrit.
Acétone (CAS 67-64-1)	Inscrit.
Dioxyde de titane (CAS 13463-67-7)	Inscrit.
Heptane (CAS 142-82-5)	Inscrit.
Isobutane (CAS 75-28-5)	Inscrit.
Méthane, oxybis- (CAS 115-10-6)	Inscrit.
Propane (CAS 74-98-6)	Inscrit.
Solvant Stoddart (CAS 8052-41-3)	Inscrit.
Toluène (CAS 108-88-3)	Inscrit.

**États-Unis - RTK (droit de savoir) au New Jersey – Substance : Matière répertoriée**

2-Pentanone, 4-méthyl- (CAS 108-10-1)	Inscrit.
Acétone (CAS 67-64-1)	Inscrit.
Dioxyde de titane (CAS 13463-67-7)	Inscrit.
Heptane (CAS 142-82-5)	Inscrit.
Isobutane (CAS 75-28-5)	Inscrit.
Méthane, oxybis- (CAS 115-10-6)	Inscrit.
Propane (CAS 74-98-6)	Inscrit.
Solvant Stoddart (CAS 8052-41-3)	Inscrit.
Toluène (CAS 108-88-3)	Inscrit.

**US - New York Release Reporting: Substances dangereuses: Listed substance**

2-Pentanone, 4-méthyl- (CAS 108-10-1)	Inscrit.
Acétone (CAS 67-64-1)	Inscrit.
Toluène (CAS 108-88-3)	Inscrit.

**US - North Carolina Toxic Air Pollutants: Listed substance**

2-Pentanone, 4-méthyl- (CAS 108-10-1)	Inscrit.
Toluène (CAS 108-88-3)	Inscrit.

**US - Texas effets dépistage niveaux : Substance répertoriée**

2-Pentanone, 4-méthyl- (CAS 108-10-1)	Inscrit.
Acétate de 1-méthoxy-2-propanol (CAS 108-65-6)	Inscrit.
Acétone (CAS 67-64-1)	Inscrit.
Composés de l'ion ammonium quaternaire, bis(alkyle de suif hydrogéné) diméthyles, sels avec le bentonite. (CAS 68953-58-2)	Inscrit.
Dioxyde de titane (CAS 13463-67-7)	Inscrit.

Distillats de vapocraquage (de pétrole), polymérisés avec le naphtha léger de pétrole de vapocraquage (CAS 68410-16-2)	Inscrit.
Heptane (CAS 142-82-5)	Inscrit.
Hydroxyde d'aluminium (CAS 21645-51-2)	Inscrit.
Isobutane (CAS 75-28-5)	Inscrit.
Méthane, oxybis- (CAS 115-10-6)	Inscrit.
Propane (CAS 74-98-6)	Inscrit.
Solvant Stoddart (CAS 8052-41-3)	Inscrit.
Toluène (CAS 108-88-3)	Inscrit.

**US - Washington Chemical of High Concern to Children: Listed substance**

Toluène (CAS 108-88-3)	Inscrit.
------------------------	----------

**États-Unis - RTK (droit de savoir) au Massachusetts – liste des substances**

2-Pentanone, 4-méthyl- (CAS 108-10-1)	Inscrit.
Acétone (CAS 67-64-1)	Inscrit.
Dioxyde de titane (CAS 13463-67-7)	Inscrit.
Heptane (CAS 142-82-5)	Inscrit.
Isobutane (CAS 75-28-5)	Inscrit.
Méthane, oxybis- (CAS 115-10-6)	Inscrit.
Propane (CAS 74-98-6)	Inscrit.
Solvant Stoddart (CAS 8052-41-3)	Inscrit.
Toluène (CAS 108-88-3)	Inscrit.

**États-Unis - RTK (droit de savoir) en Pennsylvanie - substances dangereuses**

2-Pentanone, 4-méthyl- (CAS 108-10-1)	Inscrit.
Acétone (CAS 67-64-1)	Inscrit.
Dioxyde de titane (CAS 13463-67-7)	Inscrit.
Heptane (CAS 142-82-5)	Inscrit.
Isobutane (CAS 75-28-5)	Inscrit.
Méthane, oxybis- (CAS 115-10-6)	Inscrit.
Propane (CAS 74-98-6)	Inscrit.
Solvant Stoddart (CAS 8052-41-3)	Inscrit.
Toluène (CAS 108-88-3)	Inscrit.

**États-Unis - RTK (droit de savoir) au Rhodes Island**

2-Pentanone, 4-méthyl- (CAS 108-10-1)	Inscrit.
Acétone (CAS 67-64-1)	Inscrit.
Isobutane (CAS 75-28-5)	Inscrit.
Méthane, oxybis- (CAS 115-10-6)	Inscrit.
Propane (CAS 74-98-6)	Inscrit.
Toluène (CAS 108-88-3)	Inscrit.

**Statut de l'inventaire**

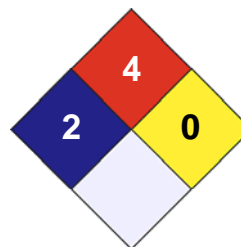
Pays ou région	Nom de l'inventaire	Sur inventaire (oui/non)*
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Oui
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Non
États-Unis et Porto Rico	Inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act)	Oui

\*La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence

**16. Renseignements divers**

LÉGENDE	
Extrême	4
Grave	3
Modéré	2
Faible	1
Minimal	0

Santé	* 2
Inflammabilité	4
Danger physique	0
Protection individuelle	X



**Clause d'exonération de responsabilité**

Les renseignements contenus dans cette fiche ont été écrits selon les meilleures connaissances et la meilleure expérience actuellement disponibles. L'information ci-incluse a été obtenue de sources considérées techniquement précises et fiables. Bien qu'il ait été fait le maximum d'effort possible à fin d'assurer la totale portée à connaissance des risques associés à ce produit, dans les cas où il n'a pas été possible d'obtenir information cela a été déclaré expressément. Étant donné que les conditions particulières d'usage du produit sont au-delà du contrôle du fournisseur, il est présumé que les utilisateurs de ce matériel ont été correctement instruits des exigences de toute la législation applicable et de tout autre instrument de réglementation. Le fournisseur ne donne aucune garantie, ni expresse ni tacite, et ne sera tenu responsable d'aucune perte, dommages ou conséquence dommageable pouvant résulter de l'usage ou bien de la fiabilité de n'importe quelle information contenue dans ce document.

<b>Date de publication</b>	27-Février-2015
<b>Date en vigueur</b>	28-Février-2015
<b>Date d'expiration</b>	28-Février-2018
<b>Autres informations</b>	Pour obtenir une FS actualisée, s'il vous plaît contacter le fournisseur/ le fabricant figurant à la première page de ce document.
<b>Préparée par</b>	Nu-Calgon Service Technique No de téléphone: (314) 469-7000
<b>Autres informations</b>	Cette fiche de données de sécurité est préparée pour se conformer avec la Norme de communication de risque d'OSHA (Administration de la sécurité et de la santé au travail) concernant l'adoption du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH).